

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera la demande de dérogation mineure, ci-après indiquées, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 5 octobre 2017, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
1814, rue Labelle (Lot 1 974 602) Demande 2017-826	Régulariser l'implantation de la résidence existante : <ul style="list-style-type: none">- avec une marge avant de 3.07m au lieu de 6m ;- avec une marge avant secondaire de 2.96m au lieu de 6m ;- avec une marge arrière de 3.2m au lieu de 7.6m ;

DONNÉ à Deux-Montagnes, le 15 septembre 2017.

Jacques Robichaud
Avocat, o.m.a.
Greffier et Directeur des services juridiques